



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

GROUPE DE TRAVAIL

« OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES
FILIERES DE MATERIAUX ET PRODUITS DE
CONSTRUCTION BIO-SOURCES »

SYNTHESE DES FICHES « ACTION »

VERSION 6

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA
NATURE.

DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES

Sous-direction de la Qualité et du Développement durable dans la Construction

Le 15 février 2011

REMERCIEMENTS

Ont participé à ce groupe de travail :

David AMADON, AQC

Didier BASSET, DGCIS, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Annie BOUDON, SMABTP

Bernard BOYEUX, Construire en Chanvre

Julien BURGOLZER, CETE de l'EST

Lucie CONTET, ASIV

Hubert DARGOEUVES, SOCOTEC

Luc FLOISSAC, RFCP

Christian GARCIA, SMABTP

Cyrielle den HARTIGH, Les Amis de la Terre

Marine JOUNY, CETE de l'EST

Jacques KNEPFLER, ASIV

Sandie LAHAYE, Union des Maisons Françaises

Jean-Roch LANGLADE, MAAP

Jean-Luc Le ROUX, EcoBâtir

Caroline LESTOURNELLE, AIMCC

Vincent RIGASSI, EcoBâtir

Gérard Senior, UNSFA

Hervé Téphany, DSC, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Didier VALEM, FFB

Emmanuel JAYR, CSTB (Assistance technique et secrétariat)

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés

Actions

Recherche & Développement
Réglementaire
Normalisation
Intervention sur procédure (évaluation des performances, reconnaissance...)
Information / formation, aide à l'application
Structuration de la filière
Autre

Tableau de synthèse « Action »

Echelle de valorisation des critères utilisée dans la rédaction du tableau de synthèse des fiches rédigées par le Groupe de Travail

Critères retenus	Intitulé	Niveaux proposés			Remarque
Critère A	Enjeux pour la filière	moyen	fort	très fort	
Critère B	Estimation du coût de l'action	< 30 K€	De 30 à 100 K€	> 100 K€	
Critère C	Délai d'exécution de l'action	< 6 mois	6 mois à 2 ans	> 2 ans	
Code couleur associé au niveau					

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés

**Tableau de synthèse
« Action »**

Obstacle surmonté	n° fiche			Intitule	Nature action						Enjeux	Coût	Délai	Acteur	
	Ancien n° V2	n° V3	n° V4		R et D	Réglementaire	Normalisation	Procédure	Information formation	Structuration				Pilote	Partenaires
1, 2, 6, 12, 13, 14, 26	1, 2, 3, 6, 12, 21	1	1	Consolidation et diffusion des connaissances sur le comportement et les caractéristiques des matériaux et produits bio-sourcés							3	3	3	Les filières	CenC, RFCP, ASIV, AIMCC, Ecobâtir, CETE, CSTB, MPF
14	41	21	2	Expliciter les exigences liées aux produits de construction dans le cadre de la labellisation énergétique des ouvrages							2	2	2	DHUP	Organismes de certification
6	15bis	9	3	Définir plus précisément le terme "matériaux et produits bio-sourcés"							3	1	1	Les filières	ASIV, RFCP, CenC, Ecobâtir, AIMCC, ATF, CSTB, MEDDTL, MPF
3 et 21	7	5	4	Reconnaissance des matériaux et produits bio-sourcés ou des techniques constructives les utilisant comme traditionnels							1	2	2	?	CenC, Ecobâtir, RFCP, ASIV, AIMCC, CETE, CSTB, MPF
3	8	6	5	Ouvrir les DTU à des objectifs de performances et non de moyens (performances à atteindre versus citation des systèmes constructifs/produits permettant de les atteindre)							1	3	3	?	AQC, AFNOR, CSTB
12	25 et	15	6	Développer des protocoles d'essais adaptés aux matériaux bio-sourcés et aux caractéristiques recherchées							1	2	2	?	AFNOR, CSTB, GS Atec, filières

	23 & 24																					
6, 10	17 et 18	10, 11, 14	14	Améliorer l'information des acteurs/consommateurs quant aux performances environnementales et sanitaires des ouvrages														2	3	2	Les filières, CSTB	ADEME, MEDDTL, acteurs du bâtiment (Association HQE, organismes de certification, etc.), Filières bio-sourcés, MPF, EcoBâtire
7, 13, 24 et 25	20, 30, 31, 38 et 39	13	15	Améliorer la formation et la qualification de l'ensemble des acteurs du bâtiment														3	3	3	réseau écobâtir	réseau écobâtir / FFB / CAPEB / RFCP / CenC / OFECO / CSTB / MPF
20 et 24	29	18	16	Informier les acteurs du bâtiment et notamment les prescripteurs de l'existence de solutions constructives basées sur des matériaux et produits bio-sourcés														2	2	2	Les filières	FFSA, AQC, filières bio-sourcés, CSTB, MEDDTL, MPF
1, 17 et 19	5, 37	4	17	Mise en place d'un outil de structuration de la filière construction bio-sourcé														3	3	2	CenC	Toutes les filières ainsi que les organisations gouvernementales, représentatives, scientifiques et techniques, régionales, organismes agricoles et MAAP ...

15	32, 36, 42	19	18	Assurabilité des techniques constructives employant des matériaux bio-sourcés	Autre	2	2	2	Les filières + MEDDTL	FFSA, AQC, filières bio-sourcés, CSTB, EcoBâtir, MPF
22	35	20	19	Concurrence entre usages des terres	Autre	1	2	2	Les Amis de le Terre	FRD, ATF, CSTB, filières bio-sourcés, MAAP
		22	20	Mettre en place un label « Bâtiment biosourcé »	Autre	2	1	1	DHUP	Acteurs des filières
	14	23		Réaliser un guide d'information à destination des prescripteurs et des bureaux de contrôle sur la durabilité des performances des matériaux et produits bio-sourcés et ce, en fonction de leur domaine d'utilisation						
	33	24		Diffuser gratuitement et rendre facilement accessible les normes et les DTU						
	34	25		Mettre en place une mise à jour régulière des DTU						
	41	26		Exigence de qualité globale des ouvrages : arrêté du 3 mai 2007						

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés

Calendrier prévisionnel

Version 2

GT "biosourcés"	mai-10	juin-10	juil-10	août-10	sept-10	oct-10	nov-10	déc-10
Réunion 1 (obstacles)	x							
Rédaction fiches obstacles V1 (GT)		x						
Réunion 2 (commentaires fiches obstacles)			x					
Rédaction et envoi fiches obstacles V2 (MEEDDM) pour avis GT			x	x				
Consolidation et envoi fiches obstacles V3 (MEEDDM) pour avis Comité de relecture					x	x		
Réunion 3 (actions)						x		
Consolidation et envoi fiches obstacles V4_final (MEEDDM)							x	
Rédaction fiches actions V1 (GT) et envoi GT (MEEDDM) pour avis GT						x	x	x
Réunion 4 (actions)							x	
Consolidation fiches actions V2 + rédaction rapport V1 (MEEDDM) pour avis GT + Comité de relecture							x	x
Réunion 5 (plan d'actions)								x
Finalisation fiches actions V3 finale et rapport V2 finale (MEEDDM) et diffusion								x

**Obstacles au développement économique des filières de
matériaux et produits de construction bio-sourcés**

FICHES ACTION

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°1
	Rédigée le 1/12/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Recherche & Développement
Consolidation et diffusion des connaissances sur le comportement et les caractéristiques des matériaux et produits bio-sourcés

Description de l'action	<p><u>Constat</u> : Manque de données factuelles (par manque de moyens économiques pour la réalisation des essais de caractérisation des performances techniques)</p> <p><u>Actions proposées</u> :</p> <p>1-Réaliser pour chaque couple matériau/usage un état des connaissances sur ses caractéristiques et son comportement et notamment le comportement hygrothermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dresser un inventaire des couples matériau/usage (par exemple, laine de mouton/isolation de parois verticales) • définir un ordre de priorité à chaque couple, en fonction des demandes, et de l'intérêt économique, environnemental et social • effectuer une synthèse bibliographique des connaissances sur le comportement et les performances techniques, environnementales et sanitaires de ce matériau dans ce domaine d'emploi • Mettre en évidence les carences de connaissances en termes de performance et de comportement <p>Enjeux : Très fort – Coûts : > 100 k€ - Délais : De 6 mois à 2 ans Pilote : Les filières - Partenaire : CenC, RFCP, ASIV, AIMCC, Ecobâtir, CSTB</p> <p>2-Engager des travaux de R&D pour améliorer les connaissances sur le comportement et les caractéristiques des matériaux et produits bio-sourcés et notamment leur comportement hygrothermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description des matériaux et produits • Détermination des caractéristiques et du comportement des matériaux et produits (intrinsèquement et dans l'ouvrage) <p>Cette action pourra nécessiter la mise en place d'un réseau de compétence et d'un comité d'expert scientifique. Enjeux : Très fort – Coûts : > 100 k€ - Délais : plus de 2 ans Pilote : Les filières - Partenaire : CenC, RFCP, ASIV, AIMCC, Ecobâtir, CSTB, MEDDTL</p> <p>3-Conforter le réseau d'expertise et diffuser l'expertise auprès des acteurs du bâtiment en s'appuyant par exemple sur le réseau des CETE Enjeux : Très fort – Coûts : de 30 à 100 k€ - Délais : De 6 mois à 2 ans Pilote : Les filières - Partenaire : CenC, RFCP, ASIV, AIMCC, Ecobâtir, CSTB, MEDDTL</p> <p>4-Organiser et maintenir la capitalisation et la diffusion des données sur les bio-sourcés en constituant un centre de référence virtuel (capitalisation des données disponibles sur les matériaux et produits bio-sourcés, veille scientifique et technique et diffusion des connaissances). Enjeux : Très fort – Coûts : de 30 à 100 k€ - Délais : De 6 mois à 2 ans Pilote : Les filières - Partenaire : CenC, RFCP, ASIV, AIMCC, Ecobâtir, CSTB</p> <p>Note : Il conviendra de s'assurer que les travaux engagés soient recevables pour l'évaluation des produits : ils devront donc être réalisés conformément aux normes existantes pertinentes. Le groupe d'experts pilotant ce programme devra être composé de l'ensemble des parties prenantes de l'acte de construire. Si l'expertise est déployée "au plus proche du terrain", il est impératif que les normes et modes opératoires soient connus et communs.</p>				
	Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
		Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
		Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote	Les filières				
Partenaires envisagés	CenC, RFCP, ASIV, AIMCC, Ecobâtir, CSTB, MEDDTL, MPF, CETE, FCBA				

<h2>Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés</h2>	Fiche action n°2
	Rédigée le 19/11/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action	
Réglementaire	
Expliciter les exigences liées aux produits de construction dans le cadre de la labellisation énergétique des ouvrages	

Description de l'action	<p>Sans remettre en question la nécessité de démontrer l'aptitude à l'usage des produits entrant dans la composition d'un bâtiment suivant une démarche de certification BBC, il convient de veiller à ce que les exigences des référentiels ne réduisent pas de manière injustifiée le champ des produits auxquels il est possible de recourir (notamment bio-sourcés).</p> <p>Le caractère potentiellement injustifié de certaines exigences est à mettre en rapport avec les exigences propres au label BBC, définies dans l'arrêté du 8 mai 2007 (http://www.rt-batiment.fr/fileadmin/documents/RT2005/pdf/Arrete_8_mai_2007_Label.pdf), notamment en son article 4 : Le label « haute performance énergétique » est délivré uniquement à un bâtiment ayant fait l'objet d'une certification portant sur la sécurité, la durabilité et les conditions d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et d'éclairage ou encore sur la qualité globale du bâtiment.</p> <p>Aussi, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer une revue critique des référentiels de certification auxquels s'adosse le label BBC en vue de supprimer les exigences injustifiées suscitées, - Revue du mode de preuve (audit) - dans le cadre du prochain arrêté définissant les nouveaux niveaux de label de haute performance énergétique (suite à la sortie de la RT 2012), d'explicitier davantage ce que couvre l'exigence portant sur la qualité globale des bâtiments certifiés, en particulier vis-à-vis des produits de construction. 			
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€		> 100 k€
Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans		Plus de 2 ans
Pilote	Pouvoirs publics (MEEDDM/DHUP/QC)			
Partenaires envisagés	Organismes de certification ayant passé convention avec l'Etat pour délivrer le label BBC			

<h2>Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés</h2>	Fiche action n°3
	Rédigée le 20/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Normalisation Définir plus précisément le terme « produit bio-sourcé »

Description de l'action	<p>Constat : Le Groupe de travail « produit bio-sourcé » du MEDTLtravaille depuis près d'un an à l'identification et la levée d'obstacles entravant le développement des filières de production de matériaux bio-sourcés. Hors, depuis près d'un an, ce travail est mené sans qu'ait été réalisée préalablement la définition du terme « produit bio-sourcé », nouveau vocable ne provenant pas des acteurs de la filière mais du CSTB.</p> <p>La définition sur laquelle se base aujourd'hui les travaux pilotés par le MEDDTLest : « Matériaux et produits bio-sourcés : matériaux et produits dont une partie des matières premières sont issues du monde du vivant (biomasse végétale et animale incluant les matières recyclées. Fibres de bois compris mais hors bois d'œuvre). ».</p> <p>La filière de production de matériaux dit « bio-sourcés » a été identifiée par le Grenelle 2 comme porteuse d'innovation, de développement économique, d'emplois et de respect de l'environnement. D'où la mise en place de ce groupe de travail.</p> <p>Si une définition plus précise de l'objet du groupe de travail n'est pas réalisée, si des critères de « performance » économique, sociale et environnementale ne sont pas apposés, les acteurs de la filière s'inquiètent de voir cette catégorie devenir un « fourre-tout », un vocable galvaudé comme peut l'être celui de « développement durable », englobant ainsi des réalités bien loin de celles visées par le Grenelle et satisfaisant des discours commerciaux de « greenwashing »...</p> <p>Action : Mettre en place un groupe de travail dont l'objectif sera de définir, de manière consensuelle, le terme « matériau et produit bio-sourcé »</p>			
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
Evaluation	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
Evaluation	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote	Les filières			
Partenaires envisagés	ASIV, RFCP, CenC, Ecobâtir, AIMCC, ATF CSTB, MEDDTL, MPF			

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n° 4
	Rédigée le 21/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous produits
Fonction dans l'ouvrage	Toutes fonctions

Nature de l'action
<p>Normalisation</p> <p>Reconnaissance des matériaux et produits bio-sourcés, ou des techniques constructives les utilisant, comme traditionnels</p>

Description de l'action		<p><u>Objectif</u> : Etablir que certains produits bio-sourcés relèvent de pratiques courantes et du domaine traditionnel ou que certaines techniques constructives utilisant les bio-sourcés sont des techniques traditionnelles au sens où l'on bénéficie d'un certain recul et des retours d'expérience démontrant une certaine maîtrise de ces produits et des techniques les mettant en œuvre.</p> <p><u>Action proposée</u> :</p> <p>Mettre en place ou adapter une procédure qui permette:</p> <ul style="list-style-type: none"> • de rendre compte de l'observation du patrimoine, • de faciliter l'intégration et la reconnaissance de données bibliographiques et historiques • de s'appuyer sur les savoir-faire existants (artisans du patrimoine...) • de reconnaître le périmètre d'aptitude à l'usage d'une technique ou d'un matériau à partir de l'observation de l'existant : par l'observation du patrimoine, par l'intégration de données bibliographiques, en s'appuyant sur les savoir-faire existants. <p>Sur la base du recul et des retours d'expériences, le but est de pouvoir élaborer par des référentiels collectifs génériques, des textes consensuels (règles professionnelles), des normes de produits ou documents techniques unifiés (DTU) ou de faire intégrer dans des DTU existants, de nouveaux produits.</p>		
		Enjeux	Moyen	Fort
Evaluation	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
	Pilote	?		
Partenaires envisagés		CenC, Ecobâtir, RFCP, ASIV, AIMCC, CETE, CSTB, MPF		

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n° 5
	Rédigée le 21/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous produits
Fonction dans l'ouvrage	Toutes fonctions

Nature de l'action
Normalisation
Ouvrir les DTU à des objectifs de performances et non de moyens (performances à atteindre versus citation des systèmes constructifs/produits permettant de les atteindre)

Description de l'action	<p>Modifier la rédaction des DTU et autres documents normatifs afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer des objectifs de performances neutres vis-à-vis des moyens et produits à utiliser pour les atteindre; - de faciliter l'innovation par une large liberté laissée aux moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés - de proposer des protocoles de validation permettant de contrôler les performances en phase de mise en œuvre. <p>Note : Il est entendu qu'à l'heure actuelle, le DTU réunit l'ensemble des "Règles de l'art" et techniques de construction dont le bien-fondé est confirmé par l'expérience, pour chaque type d'ouvrage du bâtiment : « le NF DTU contient des spécifications qui, suivies par l'entreprise, sont réputées permettre la réalisation d'un ouvrage conforme aux attentes du maître d'ouvrage (stabilité, usage, pérennité) ».</p> <p>Le DTU constitue donc un cahier des clauses techniques types applicables contractuellement à des marchés de travaux de bâtiment. Les DTU se réfèrent, pour la réalisation des travaux, à des produits ou procédés de construction, dont l'aptitude à satisfaire aux dispositions techniques des DTU est reconnue par l'expérience.</p>			
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote	?			
Partenaires envisagés	AQC, AFNOR, CSTB, CGNorBat, AIMCC, les filières			

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°6
	Rédigée le 15/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Normalisation
Développer des protocoles d'essais adaptés aux matériaux bio-sourcés et aux caractéristiques recherchées

Description de l'action		<p><u>Constat</u> : Pour certaines caractéristiques des matériaux et produits bio-sourcés il n'existe pas d'essais spécifiques ou appropriés à leur caractérisation.</p> <p><u>Actions proposées</u> :</p> <p>1-Etat des lieux Dans un premier temps, il s'agirait d'établir la liste des caractéristiques n'ayant pas de protocole d'essai permettant leur mesure et la liste des protocoles d'essai ne permettant pas la mesure pour certains matériaux/produits (mode opératoire non adapté au produit). Cet état des lieux pourrait être éventuellement établi à partir des retours des laboratoires impliqués, des fabricants et des experts du domaine de l'évaluation.</p> <p>2-Rédaction des protocoles d'essai Il s'agirait de mettre, dans un premier temps, en place des groupes de travail pour rédiger les protocoles d'essais permettant la mesure des caractéristiques "orphelines". Conditions : mobilisation des acteurs, financement des travaux et des validations des essais</p> <p>3-Commissions de normalisation (sous-action hors du périmètre de la fiche) Il s'agira de porter en normalisation les protocoles rédigés.</p>		
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote		Les filières		
Partenaires envisagés		AFNOR, CSTB, GS Atec, filières bio-sourcés		

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°7
	Rédigée le 12/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
<p>Intervention sur procédure (évaluation des performances, reconnaissance...)</p> <p>Reconnaissance des résultats d'essais réalisés à l'étranger pour les produits dont les caractéristiques ou les usages sont réglementés en France</p>

Description de l'action	<p><u>Constat</u> : En France, dans le cadre de réglementations (usages réglementés, réglementation thermique, acoustique, ...), certaines caractéristiques des produits doivent être attestées. Les fabricants de produits peuvent avoir fait réalisés leurs essais de caractérisation à l'étranger et ont le plus souvent des difficultés à faire reconnaître la validité des résultats d'essais en France.</p> <p><u>Action</u> : il serait nécessaire de définir les principes et les modalités d'examen des essais réalisés à l'étranger afin de valider la recevabilité des résultats (mise en place d'un GT (DHUP/CSTB, GS ATec par exemple)</p>			
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote	DHUP			
Partenaires envisagés	CSTB, GS ATec, Filières			

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°8
	Rédigée le 15/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Intervention sur procédure (évaluation des performances, reconnaissance...)
Inter-reconnaissance des certifications de produits

Description de l'action	<p><u>Constat</u> : Les fabricants de produits sont parfois amenés à faire réaliser des certifications de performances de leur produit qu'ils ont déjà menées dans un autre pays, engendrant alors un surcoût financier</p> <p><u>Action proposée</u> : Faciliter la reconnaissance et la prise en compte des certificats de performances des produits établis à l'étranger lors des certifications d'ouvrage.</p> <p>Il s'agirait dans un premier temps d'établir, pour chaque domaine, une comparaison des référentiels des différentes certifications de performances afin d'en dégager les convergences / divergences et de recenser les certifications dont une reconnaissance mutuelle a été établie (UEATC).</p> <p>Dans un second temps il faudrait pouvoir initier entre les différents certificateurs des discussions sous forme de groupe de travail permettant à terme de mettre en place des passerelles entre ces certifications homologues.</p> <p>Note : lorsqu'un texte réglementaire français fait référence à une certification ou son équivalent, c'est au fabricant de démontrer l'équivalence.</p> <p>Par ailleurs, il existe des reconnaissances entre certaines certifications. Dans ce cas, la reconnaissance est quasi-direct.</p>				
	Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
		Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
		Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote		CSTB			
Partenaires envisagés		LNE, FCBA, DHUP, organismes certificateurs			

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°9
	Rédigée le 15/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Intervention sur procédure (évaluation des performances, reconnaissance...)
Systèmes Constructifs Non Industrialisés (SCNI)

Description de l'action		<p><u>Objectif</u> : Diffuser le rapport sur l'Analyse des Systèmes Constructifs Non Industrialisés (ASCNI) et poursuivre les travaux de validation des SCNI</p> <p><u>Actions proposées</u> :</p> <p>Finaliser les études:</p> <ul style="list-style-type: none"> • finalisation ICV et FDES Terre Crue (pisé, enduits terre & torchis), béton de chanvre • formalisation de la synthèse des rapports finaux des GT • diffusion des résultats <p>Poursuivre la réflexion pour mise en place d'une méthodologie de validation des SCNI basée sur les travaux et résultats du projet ASCNI (comme apport pour la fiche 10)</p> <ul style="list-style-type: none"> • méthode de définition des caractéristiques pertinentes • élaboration et renseignement des paramètres déterminants de mise en œuvre • évaluation des niveaux de compétences • méthodes d'instruction et de validation technique des demandes pour l'assurabilité des SCNI – (cf approche type ATex) 		
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote		Les filières + MEDDTL		
Partenaires envisagés		Ademe / CSTB / réseau écobâtir / FFB / CAPEB / CenC / ENTPE / AIMCC		

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°10
	Rédigée le 15/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Intervention sur procédure (évaluation des performances, reconnaissance...) Mettre en place une procédure d'évaluation et de validation du savoir faire pour les matériaux bio-sourcés non-industrialisés

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> : Développer une méthodologie d'évaluation de la qualité adaptée à la réalisation de constructions de bâtiments constitués en grande partie de matériaux bio-sourcés peu transformés ou élaborés sur chantier.</p> <p><u>Actions proposées</u> :</p> <p>1/ Établir des bases de valeurs de références permettant la caractérisation des systèmes constructifs et des opérations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyse de la littérature • synthèse des caractéristiques (techniques, environnementales, sanitaires, sociales ...) • réalisation d'essais de caractérisations complémentaires si nécessaire <p>2/ Établir les paramètres déterminants pour la performance finale du bâtiment à ses différentes étapes (conception, réalisation, usages: entretien-maintenance)</p> <ul style="list-style-type: none"> • à partir des pratiques et des éventuels référentiels existants (règles professionnelles, DTU, etc.) identifier les étapes essentielles dans le processus en distinguant les éléments d'évaluation quantitative des éléments de description qualitative de l'étape considérée du processus • faire valider et évoluer la définition des paramètres déterminants à partir de réunions regroupant les principaux professionnels et "<i>sachant</i>" de la filière considérée lors de commissions régulières (régionales et/ou nationales) <p>3/ Mettre en place des procédures de contrôle et qualité des caractéristiques des matériaux et produits bio-sourcés peu transformés et non industrialisés (botte de paille, par exemple) ou élaborés sur chantier (béton de chanvre, par exemple) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en place, en associant le plus en amont possible les acteurs du bâtiment, les moyens permettant de valider sur chantier : <ul style="list-style-type: none"> ○ la qualité et l'aptitude à l'usage de produits locaux peu transformés ○ la qualité de mise en œuvre de ces matériaux • Définir les critères techniques pertinents en matière d'autocontrôle • Définir des protocoles de contrôle sur chantier : <ul style="list-style-type: none"> ○ simples et fiables ; ○ facilement reproductibles • Apporter à ces protocoles une reconnaissance : <ul style="list-style-type: none"> ○ technique et normative (DTU, règles professionnelles etc...) ○ contractuelle (assurance décennale, dommage ouvrage...) <p>A titre d'illustration, 2 procédures ont été élaborées par le RFCP</p> <p>4/ Établir les éléments fondamentaux d'évaluation des compétences nécessaires par la mise en place d'une procédure de qualification se basant sur les compétences acquises (en cycles d'éducation ou en VAE), les références présentées et les retours d'expériences attestés (maitres d'ouvrage, partenaires, etc.)</p> <p>5/ Préciser les modalités d'évaluation d'une opération pour laquelle les points 1 à 4 seraient renseignés. Cela suppose:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la définition d'une commission chargée de l'évaluation des dossiers soumis la définition des critères d'éligibilité de passage à une telle commission (par exemple répondre à au moins un des trois critères de définitions des SCNI - utilisation de matières premières hétérogènes "à chaque fois", transformation par le biais de processus non répétitifs, le savoir-faire joue un rôle déterminant pour la performance finale) • la définition des modalités administratives d'une telle procédure: coût de la demande, délai maximum de réponse, validité de l'avis de la commission, notamment avis favorable pour une assurabilité normale (décennale et D.O.), <p>Nota: les points 1 à 4 ont été déjà réalisés dans le cadre du projet ASCNI pour la terre crue, la pierre sèche et le chanvre chaux. Pour les autres matériaux et produits bio-sourcés, le point 1 pourra être renseigné par les travaux de la fiche action n°1.</p>				
	Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
		Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
		Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote	réseau Ecobâtir				
Partenaires envisagés	FFB / CAPEB / CenC / ENTPE / CSTB / AIMCC / ADEME / DHUP / RFCP ...				

<h2>Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés</h2>	Fiche action n°11
	Rédigée le 20/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous produits
Fonction dans l'ouvrage	Toutes fonctions

Nature de l'action
Information / formation, aide à l'application
Rédaction d'un guide d'information sur les accompagnements administratifs, techniques et financiers à destination des metteurs sur le marché de produits dits « bio-sourcés »

Description de l'action	<p>Les fabricants de produits bio-sourcés pâtissent souvent à leurs débuts d'un manque de compétences techniques et scientifiques et/ou de moyens financiers pour mener à bien le programme de R&D nécessaire à la mise sur le marché de produits caractérisés et optimisés.</p> <p>Ce manque d'expérience ou de moyens (humains ou matériels) pourrait être comblé ou amoindri grâce à l'action de nombreuses structures qui œuvrent dans ce domaine. Mais la plupart des temps, il est difficile d'identifier les soutiens techniques, financiers ou administratifs qui s'offrent à eux, et les producteurs passent à côté d'opportunités de développement. (ex : Codem, Cd2e, Pôle fibres, liste de laboratoires ou d'université dont c'est la spécialité pour le technique ; subventions de l'ADEME pour ACV ou FDES, aides d'OSEO, Crédit Impôt Recherche, Cycle/centre de formation/Etudes liées aux éco-matériaux pour recruter des gens formés, etc)</p> <p>L'idée est de rédiger un guide qui les recense.</p>			
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote	ASIV			
Partenaires envisagés	CenC, RFCP, ASIV, AIMCC, Ecobâtir, CETE, ADEME, OSEO, CODEM, Pôle IAR, CSTB			

<h2>Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés</h2>	Fiche action n° 12
	Rédigée le 22/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Information / formation, aide à l'application
Rédaction d'un document informatif des procédures d'évaluation ou certification des performances par produit et type d'usage

Description de l'action		<p>Les fabricants de produits bio-sourcés (et même les fabricants d'autres produits) ont tous rencontré à leurs débuts et en phase de certification ou avis technique la même difficulté : celle de savoir quelle était, pour leur produit et son usage, la liste indicative des performances à atteindre, des normes et protocoles d'essais qui y sont associées (cf fiche action : gratuité des normes) et des pièces constitutives d'un dossier « acceptable » auprès des organismes de labellisation/certification (CSTB/ACERMI...).</p> <p>Les acteurs sont bien conscients que la liste ne peut prétendre à l'exhaustivité car chaque produit a ses spécificités propres, néanmoins le tronc commun d'exigences doit être connu de tous, tant au niveau de la mise sur le marché que de la certification des produits.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les producteurs de matériaux : simplifier le parcours du combattant, économiser du temps et de l'argent • Pour les organismes certificateurs ou évaluateurs (comme les GS) : gagner du temps en évitant les dossiers incomplets <p><u>Action :</u> Créer un cahier des charges par grand type de produit avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une colonne qui liste les caractéristiques à déterminer • une colonne qui met en face les tests à réaliser pour déterminer ces caractéristiques • une colonne qui met en face les normes EN, ISO, NF à suivre (protocole d'essai) • une liste indicative des laboratoires accrédités COFRAC pour les réaliser 		
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote		CSTB		
Partenaires envisagés		GS ATec, , AFNOR, LNE, FCBA		

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°13
	Rédigée le 11/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Réglementaire, Information / formation / aide à l'application
Améliorer l'information des acteurs/consommateurs quant aux performances environnementales et sanitaires des produits de construction bio-sourcés

Description de l'action	<p><u>Actions proposées :</u></p> <p>1/ Faciliter la réalisation de FDES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégager les moyens nécessaires à la réalisation des Fiches FDES par la mise en place d'actions collectives et lancer un programme d'acquisition de données environnementales et sanitaires des matériaux et produits bio-sourcés • Mettre à disposition des inventaires de cycles de vie (ICV générique) des matières premières/matériaux bio-sourcés • Clarifier les méthodes d'évaluation des impacts environnementaux vis-à-vis des hypothèses de calcul (ex : choix de scénario de fin de vie, mode de mise en œuvre) et des calculs d'impacts (ex : changement climatique) <p>Enjeux : Très Fort – Coûts : plus de 100 k€ - Délais : De 6 mois à 2 ans Pilote : MEDDTL/DHUP (CETE IdF) - Partenaire : CenC, RFCP, ASIV, AIMCC, Ecobâtir, CSTB</p> <p>2/ Améliorer la fiabilité des informations délivrées dans les FDES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elargir l'interactivité de la base INIES en rendant accessible le rendu du traitement des remarques des utilisateurs et son rendu-compte : rendre accessibles depuis l'internet les comptes-rendus (volet public) du comité technique de la base INIES (instance chargée du traitement de ces remarques) • Augmenter la part de fiches FDES vérifiées par tierce partie (inscription au « Programme FDES Afnor ») : à moyen terme la vérification par tierce partie devrait être obligatoire, notamment dans le cadre du projet réglementaire d'affichage environnemental en 2017 • Faciliter l'accès aux rapports d'accompagnement <p>Enjeux : Fort – Coûts : plus de 100 k€ - Délais : De 6 mois à 2 ans Pilote : Conseil de Surveillance de la Base INIES (CSIB) dont sont membres les pouvoirs publics, deux représentants des associations de protection de l'environnement et une dizaine d'organismes du secteur de la construction (http://www.inies.fr/IniesConsultation.aspx puis « Documents », « Protocole ») - Partenaire : Utilisateurs de la base INIES</p> <p>3/ Inciter à l'affichage des performances environnementales et sanitaires des produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener les actions dédiées aux produits de construction prévues au PNSE 2 (2009-2013) (http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/pnse2vf.pdf) : <ul style="list-style-type: none"> - action 8 : Poursuivre l'identification des déterminants de l'air intérieur (substances à considérer et contribution des différentes sources) et poursuivre la connaissance de l'état des pollutions intérieures + mettre en place progressivement à partir de 2011 un étiquetage obligatoire relatif aux émissions (notamment COV et formaldéhyde) des produits de construction et de décoration <ul style="list-style-type: none"> - action 46 : Renforcer la réglementation, la veille et l'expertise et la prévention des risques sur les nanomatériaux • Publier la réglementation portant sur les déclarations environnementales des produits de construction et de décoration (si communication du fabricant alors recours à la méthode normalisée d'évaluation + déclaration aux pouvoirs publics) <p>Enjeux : Fort – Coûts : plus de 100 k€ - Délais : De 6 mois à 2 ans Pilote : MEDDTL - Partenaire : AIMCC, CSTB, filières bio-sourcées ...</p>				
	Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
		Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
		Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote	Conseil de Surveillance de la Base INIES (CSIB) Pouvoirs publics (MEDDTL/DHUP/QC, Ademe, CSTB)				
Partenaires envisagés	AIMCC, filières bio-sourcées, CSTB, EcoBâtir, FCBA ...				

<h2>Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés</h2>	Fiche action n°14
	Rédigée le 11/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous bio-sourcés
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action	
Information / formation / aide à l'application	
Améliorer l'information des acteurs/consommateurs quant aux performances environnementales et sanitaires des ouvrages	

Description de l'action		<u>Actions proposées :</u> 1/ Développer les connaissances portant sur la contribution des produits à la performance environnementale des bâtiments (étude Ademe/MEEDDM + appel à projets « HQE Performance » lancé par l'Association HQE) : identifier et ajouter des opérations de construction représentatives des filières bio-sourcées (inclure également des opérations de réhabilitation/rénovation). 2/ Former les acteurs sur la signification et l'utilisation des fiches FDES et les sensibiliser à l'utilisation des logiciels permettant l'évaluation de la qualité environnementale des ouvrages (ELODIE, EQUER, TEAM Bâtiment, COCON...). Les FDES sont une donnée d'entrée de l'évaluation environnementale des bâtiments (elles peuvent servir à la comparaison des produits uniquement s'ils ont la même unité fonctionnelle)		
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote		Filières bio-sourcées, CSTB		
Partenaires envisagés		Pouvoirs publics (MEEDDM, Ademe), Association HQE, filières bio-sourcées, AIMCC, MPF, EcoBâtir		

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n° 15
	Rédigée le 21/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Information / formation, aide à l'application Améliorer la formation et la qualification de l'ensemble des acteurs du bâtiment

Description de l'action		<p><u>Objectif</u> : Mettre en place des formations et qualifications de personnes et des entreprises allant du comportement technique des systèmes constructifs bio-sourcés à la mise en œuvre.</p> <p><u>Actions proposées</u> :</p> <p>1-Faire un état des lieux des formations dans le bâtiment intégrant des modules d'éco-construction et utilisation des matériaux et produits bio-sourcés.</p> <p>2-Développer un référentiel de formation sur les solutions constructives utilisant des matériaux et produits bio-sourcés</p> <ul style="list-style-type: none"> inventorier les utilisations et domaines d'emplois utilisant de manière privilégiée des composants ou éléments d'ouvrages bio-sourcés (paille, fibres végétales, mélanges fibres et liants minéraux faiblement énergivores, etc.) privilégier et organiser l'information et la formation en fonction des performances des systèmes considérés inventorier les "métiers" concernés par ces applications et déterminer la pertinence de développer des référentiels spécifiques et valider par des experts ou d'intégrer les composants bio-sourcés dans des référentiels de formation existants <p>3-Mettre en place les formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation de formateurs afin de démultiplier les divers cycles de formation Formation et qualification des personnes et des entreprises assurant la mise en œuvre des produits (éventuellement certification de compétences) sur la base de référentiels pédagogiques reconnus, d'un cycle de formation initiale ou continue et avec une procédure de validation des compétences Information et formation initiale dans les écoles d'architecture, dans les écoles d'ingénieurs, dans les centres de formations professionnelles du bâtiment (élèves et apprentis). Formation également des enseignants avec la transmission des outils pédagogiques adéquats. Formation des conseillers Info Energie de l'ADEME 		
		Evaluation	Enjeux	Moyen
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote		réseau écobâtir		
Partenaires envisagés		/ FFBB / CAPEB / RFCP / CenC / OFECO / MPF		

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°16
	Rédigée le 12/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Information / formation, aide à l'application
Informer les acteurs du bâtiment et notamment les prescripteurs de l'existence de solutions constructives basées sur des matériaux et produits bio-sourcés

Description de l'action		<p><u>Objectif</u> : Informer les acteurs du bâtiment et notamment les prescripteurs de l'existence de solutions constructives basées sur des matériaux et produits bio-sourcés</p> <p><u>Action proposée</u> :</p> <p>Vulgariser les informations sur les solutions constructives des filières matériaux et produits bio-sourcés</p> <p>Cette action pourra s'appuyer sur les résultats obtenus dans l'action 1.</p>		
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote		Les filières		
Partenaires envisagés		Acteurs des filières bio-sourcés, FFB, CAPEB, MEDDTL, MPF		

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°17
	Rédigée le 15/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
<p>Structuration de la filière</p> <p>Mise en place d'un outil de structuration de la filière construction bio-sourcée</p>

Description de l'action		<p>Création d'une organisation ayant pour objectifs principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des actions • Mutualisation des moyens et des compétences • Représentativité de la filière au niveau national, européen et international • Échanges avec les autres pays intéressés (UE et autres) et transferts de technologie <p>Axes de travail de l'organisation, (sachant qu'elle n'a pas vocation à remplacer des organisations représentatives ou des outils technologiques existants mais plutôt à en harmoniser les fonctionnements) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique : inventaire des acteurs, observatoire des marchés, harmonisation offre-demande, optimisation de l'accès aux marchés, orientation des acteurs vers les compétences et les moyens financiers, économiques et technologiques, fiabilisation des acteurs, fond d'aide au développement, ... • Développement scientifique et technologique : veille technologique, mise en évidence des carences, encouragements des travaux revêtant des aspects stratégiques, harmonisation des travaux, communication... • Normalisation et réglementation : veille normative et réglementaires, participation aux travaux de normalisation et de réglementation, incitation à l'évolution et à l'élaboration de normes et réglementations adaptées, diffusion de l'information • Transfert de savoir et formation : état des lieux des formations et évolution, inventaires des acteurs, qualification des contenus, élaboration et diffusion d'outils pédagogique, harmonisation des formations, accompagnement aux montages de formation <p>Principe de fonctionnement pour chacun des axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux et suivi des évolutions (observatoires) • Analyse et proposition d'orientation • Accompagnement des acteurs en place ou émergents <p>Note : La structuration des filières devra être opérée dans le respect des règles de concurrence</p>				
		Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
			Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
			Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans (mise en place)	Plus de 2 ans
Pilote		CenC				
Partenaires envisagés		Toutes les filières ainsi que les organisations gouvernementales, représentatives, scientifiques et techniques, régionales, organismes agricoles et MAAP ...				

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°18
	Rédigée le 15/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes
Nature de l'action	
Autre	
Assurabilité des techniques constructives employant des matériaux bio-sourcés	

Description de l'action		<p><u>Contexte</u> : assurabilité des techniques constructives employant des matériaux bio-sourcés</p> <p><u>Actions proposées:</u></p> <p>1- Communiquer le rapport Elios et le rapport Dumas et créer un groupe de travail afin d'analyser les recommandations formulées dans ces documents et de suivre la suite des travaux Elios et la mise en place de l'Agence Qualité Européenne.</p> <p>2-Mettre en place une information et rédiger un guide à destination des entreprises, prescripteurs et maîtres d'ouvrage sur le contexte et les obligations en matière de garantie décennale et dommage-ouvrage. Il s'agirait d'éditer un guide pratique à l'attention des acteurs de la filière rappelant le cadre réglementaire et les règles assurantielles en matière de construction.</p> <p>N.B : on pourrait s'inspirer des guides pratiques du CSTB, par exemple celui relatif aux règles de la construction : « Mieux les connaître pour mieux les appliquer »</p> <p>3 – Mettre en place une enquête approfondie comparative sur les systèmes d'assurances construction en Europe. Mise en relation de ces systèmes avec les taux de sinistres, les incidences sur les coûts de construction, ainsi que sur la validation des systèmes constructifs biosourcés. Mettre en lumière le lien entre développement des marchés de biosourcés et de leurs conditions d'assurance ou de fiabilisation. Les principaux systèmes à étudier seraient:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allemagne, Autriche et Suisse avec une responsabilisation directe des professionnels, mais une caractérisation plus poussée en amont (marquage CE, etc.) - Royaume Uni et les systèmes d'assurances mutuelles des professionnels du bâtiment ayant responsabilité en matière de prévention, prescription, etc. - voir aussi d'autres pays à identifier <p>4 - Mettre en place une procédure d'assurance en "support à l'innovation" qui permette de couvrir les actions nécessaires à l'acquisition d'expériences suffisantes pour parvenir ensuite à des règles professionnelles ou des DTU.</p> <p>5 - Proposer une grille d'évaluation publique et partagée entre les acteurs (assureurs, MO, MOE) qui permettent d'explicitier et tracer les raisons pour lesquelles une demande d'assurance a été acceptée ou rejetée. Cette grille pourrait être associée à toute réponse à une demande d'assurance afin de disposer de données factuelles qui pourraient ensuite faciliter l'identification des obstacles rencontrés sur le terrain.</p>		
		Evaluation	Enjeux	
Coûts	< 30 k€		de 30 à 100 k€	
Délais	Moins de 6 mois		De 6 mois à 2 ans	
Pilote		Les filières, MEDDTL		
Partenaires envisagés		FFSA, AQC, acteurs des filières bio-sourcées, AIMCC, CSTB, Ecobâtir, MPF		

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°19
	Rédigée le 22/10/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes
Nature de l'action	
Autre	
Concurrence entre usages des terres	

Description de l'action		<p>Disponibilité des terres : Concurrence entre le développement de la production d'agro-matériaux, l'alimentation humaine et animale et le retour au sol des matières organiques</p> <p><u>Objectif</u> : Le but de cette action est de s'assurer que la promotion de l'utilisation massive de matériaux bio-sourcés, et notamment d'origine agricole (co-produits ou production principale) n'entraînera pas soit une perte de biodiversité, soit une diminution de la qualité agronomique des sols agricoles soit une concurrence avec la production alimentaire (humaine et animale) et donc une augmentation du coût des denrées alimentaires.</p> <p><u>Action proposée</u> :</p> <p>Analyser les disponibilités en terre en France métropolitaine pour la production d'agro-matériaux permettant la rénovation thermique du parc de bâtiment à hauteur facteur 4 sans entrer en concurrence avec une production alimentaire soutenable (avec un minimum d'importation et un minimum de taux de réintroduction de matière organique dans les sols).</p> <p>Plusieurs études ont déjà été engagées sur cette problématique (ATF, FRD, LRA) et pourront servir de support à cette réflexion.</p> <p>(LRA : projet TerraCréa en recherche de financement)</p>		
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote		Les amis de le Terre		
Partenaires envisagés		ATF, FRD, CSTB, RFCP, Ministère de l'Agriculture		

Obstacles au développement économique des filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés	Fiche action n°20
	Rédigée le 19/11/10
	Version 5

Filière	
Matériaux/produit de construction	Tous
Fonction dans l'ouvrage	Toutes

Nature de l'action
Autre (outil incitatif)
Mettre en place un label « Bâtiment bio-sourcé »

Description de l'action		<p>La loi « Grenelle 1 », en son article 34, précise que « la biodiversité forestière ordinaire et remarquable doit être préservée et valorisée, dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la filière bois et dans une perspective de lutte contre le changement climatique » et que, pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'engage à soutenir la mise en place d'un label.</p> <p>Par ailleurs, la même loi précise, en son article 4, que « les normes susmentionnées [réglementation thermique applicable aux constructions neuves] seront adaptées à l'utilisation du bois comme matériau, en veillant à ce que soit privilégiée l'utilisation de bois certifié et, d'une façon plus générale, des bio-matériaux sans conséquence négative pour la santé des habitants et des artisans. »</p> <p>En réponse à ses ambitions législatives, il est proposé de mettre en place un label valorisant les bâtiments incorporant une part significative de matériaux bois, mais également de tout autre matériau bio-sourcé, ceux-ci présentant à priori les mêmes atouts environnementaux (captage et stockage de carbone, renouvelabilité de la ressource). Un projet est d'ores et déjà en cours : le label « Bâtiment bio-sourcé ».</p>		
Evaluation	Enjeux	Moyen	Fort	Très fort
	Coûts	< 30 k€	de 30 à 100 k€	> 100 k€
	Délais	Moins de 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Pilote		Pouvoirs publics (MEEDDM/DHUP/QC)		
Partenaires envisagés		Acteurs de la construction, en particulier filières des matériaux bio-sourcés		